



# PERMIS CITOYEN

## Un concept gagnant-gagnant

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes ou tout simplement pour acquérir une certaine indépendance. En effet, l'obtention du permis de conduire est un point d'étape incontournable sur la longue route qui mène à l'autonomie.

Mais le passage de cet examen représente un gros investissement financier.

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Le Revest-les-Eaux met en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Ce « Permis Citoyen » doit respecter certaines étapes (détaillées ci-après) et est attribué selon les modalités techniques et financières suivantes :

- Les jeunes du Revest-les-Eaux, âgés de 18 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle et leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire, ainsi que leurs propositions d'actions ou d'activités humanitaires et sociales qu'ils s'engagent à mener en contrepartie de l'obtention de la bourse au permis de conduire.
- Résider dans la Commune depuis au moins deux ans.
- Avoir fait son Recensement à la Mairie de Le Revest-les-Eaux.
- Passer son permis pour la première fois.
- Ne pas être déjà inscrit(e) dans une auto-école.
- De suivre une journée consacrée à une formation de sensibilisation à la sécurité routière.
- Ne pas être bénéficiaire d'autres aides au permis (TPM, Conseil Général ou Régional, Missions Locales, Pôle Emploi, RSA, FDAJ...).
- Les jeunes, dans « le dossier de candidature », doivent s'engager un nombre défini d'heures au sein d'une ou de plusieurs associations partenaires ou d'un service municipal (20-30-40 ou 50 heures).
- Ce dossier sera étudié par la commission extra-municipale du « permis citoyen » constituée d'élus et de représentants du monde associatif. Celle-ci est la seule à avoir le pouvoir de répondre favorablement ou défavorablement à chaque candidature.
- En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, le jeune sera convoqué par la commission du « permis citoyen » afin que les deux parties signent une « charte d'engagement ». Le jeune s'engagera à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et

les thèmes de sécurité routière et à réaliser son projet d'action ou d'activité à caractère humanitaire et social servant l'intérêt général. Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune s'engagera à financer une partie du permis de conduire en fonction du nombre d'heures réalisées par le jeune. Un référent de la commission lui sera désigné.

- Le référent remet au jeune le dossier « Association partenaire dans le cadre du Permis Citoyen ». Le jeune devra veiller à faire remplir ce dossier par chaque association dans laquelle il s'investit.
- Ce dispositif est un concept gagnant-gagnant : Le jeune, outre d'acquérir une expérience à valoriser dans son CV, recevra une aide pour le financement de son permis de conduire. Le monde associatif récupère des volontaires motivés. L'auto-école reçoit de nouveaux clients et se fait connaître sur le village. Et enfin, le Centre Communal d'Action Sociale de Le Revest-les-Eaux, outre le fait d'apporter une aide financière concrète permettant l'autonomie de sa jeunesse, transmet certaines valeurs citoyennes à sa jeunesse (respect des autres et de l'environnement, solidarité entre les générations...).
- La participation du Centre est de 10€ par heure, la limite de l'aide étant plafonnée à 500 €, soit 50h d'activité au service de l'Intérêt Général.
- Cette bourse sera versée par le Centre Communal d'Action Sociale directement à l'auto-école partenaire « l'auto-école du Revest » située au 674 Avenue des Meuniers 83200 Toulon. Une convention a été passée entre la Commune et l'auto-école partenaire. Le Centre Communal d'Action Sociale versera la somme convenue directement à l'auto-école APRES les heures de bénévolat dues et APRES l'obtention du Code.
- Le prix initial à « l'auto-école du Revest » est de 949 euros pour le permis B. Celle-ci, en échange du partenariat noué, offre une réduction de 15% sur ce prix pour les citoyens revestois qui prennent part à ce dispositif.  
Par conséquent le coût total est de (949-15%) 790 euros.  
Cette réduction de 15% se fait automatiquement lorsque le jeune présente la charte d'engagement à « l'auto-école du Revest » et paie sa part restante.  
Si l'aide du Centre Communal d'Action Sociale est de 400 euros pour 40h par exemple, le coût qui reste à charge pour le jeune est donc de 390 euros.  
Cette inscription au permis B donne droit à : 1 an de code illimité (ouvert de 15h00 à 19h00) et 20h de conduite.  
A noter que le coût pour passer l'examen théorique (le code) et l'examen pratique (la conduite) reste à la charge du jeune (75€ chacun) tout comme le surplus d'heures de conduite éventuel (40€ par heure supplémentaire).

- Le jeune paie la part restante à « l'auto-école du Revest » lors de son inscription (donc après que le dossier de candidature ait été envoyé à la commission et que celle-ci et le jeune aient signé la charte d'engagement, charte à présenter à l'auto-école lors de l'inscription).
- Le jeune dispose alors d'un délai maximal de 12 mois à compter de son inscription pour réussir son code de la route et pour réaliser ses actions citoyennes.
- Dès que le jeune a réussi l'épreuve théorique du permis de conduire, l'auto-école doit en informer par écrit, le Centre Communal d'Action Sociale, à l'appui d'un justificatif. Dans un délai de 45 jours à compter de la réception du justificatif, le Centre Communal d'Action Sociale versera à l'auto-école la somme correspondant à la bourse du permis de conduire accordée par mandat administratif (sous réserve que la contrepartie citoyenne ait été effectuée).
- Le jeune, une fois ses actions citoyennes réalisées et l'examen théorique obtenu (le code), dispose alors d'un délai maximal de 12 mois pour passer l'examen pratique (la conduite).
- L'auto-école et la commission du « permis citoyen » feront des points d'étapes réguliers pour rendre compte de l'état d'avancement de la formation du jeune jusqu'à l'obtention du permis de conduire.
- Un complément pécuniaire peut être apporté pour les jeunes en grande difficulté financière, voir CCAS.

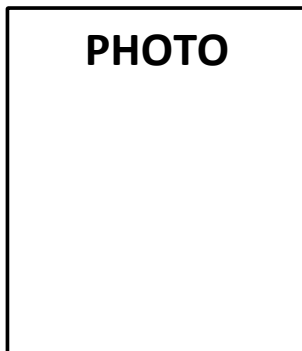




## Dossier de candidature « Bourse au Permis de conduire »

### Bénéficiaire

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Téléphone :  
Email :  
Date de Naissance :  
Lieu de Naissance :



### Situation familiale

- Célibataire                       Marié(e)                       Pacsé(e)

### Situation Sociale

#### 1. Condition de logement :

- Autonome                       Chez les parents                       En foyer  
 Autres :

#### 2. Ressources :

- Familiales                       Personnelles                       Conjoint(e)  
 Autres :

#### 3. Situation :

- Lycéen (bac général)                       Etudiant  
Niveau et lieu d'étude :                      Niveau et lieu d'étude :  
 Formation                       Apprentissage  
 Salarié                       En recherche d'emploi  
depuis :  
Type d'emploi :

### Motif de la demande

- Explique en quelques lignes ta motivation et quelles sont les raisons pour lesquelles tu as besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## **Nombre d'heures que tu t'engages à réaliser (10€ l'heure) :**

- 20 HEURES     30 HEURES     40 HEURES     50 HEURES

### **Propositions des contreparties (Actions Citoyennes) :**

Merci de cocher la ou les cases des associations partenaires dans lesquelles tu serais intéressé(e) de t'investir (si tu le souhaites, tu peux écrire dans chaque case ton ordre de préférence, 1 étant le choix le plus désiré).

- IFAC : Aides diverses (comme le nettoyage de différents endroits du village ou l'aide à l'animation).
- IFAC : Aide aux devoirs (Niveau bac exigé).
- A.P.P.M.A. : Nettoyage du barrage, empoissonnement.
- Maison des Comoni : Accueil, encadrement des enfants, assistance pour le son et la lumière...
- Foyer des anciens : Préparer les tables, les chaises, aider à l'encadrement des sorties...
- Bibliothèque municipale : Aider les bénévoles bibliothécaires (les mardis et vendredis après-midi).
- Résidence des Favières (refuge de sans domicile fixe): Assistance du personnel, atelier maths, français, aider pour les repas ou encore pour l'entretien du jardin...
- Les jardins du Revest (Maison de retraite): S'occuper des personnes du troisième âge, les encadrer lors des sorties, assister le personnel municipal emmenant les paniers repas...
- Fêtes au Revest (Pentecôte, journée du patrimoine, nuit des musées...) : Aider à l'organisation (mise en place des chaises et des tables, aiguiller les touristes...)
- Musée Copte : Assister le personnel.
- Office du tourisme : Assister le personnel.
- Union des anciens combattants : Aider à la mise en place des célébrations et des apéritifs.
- Comité communal des feux de forêts (de mi-juin à mi-septembre): Aider au débroussaillage, assister les bénévoles (formation offerte par les membres du CCFF).
- Amicale des donneurs de sang : Aide à la mise en place du dispositif (lits, tables...).
- Les amis de Saint-Christophe : Pour les jeunes de sensibilité chrétienne. Faire partie du jury de la plus belle illumination ou encore aider à la mise en place du concours de crèche.

- Téléthon au Revest-les-Eaux : Assister le personnel (premier week-end de Décembre).
- Association Saint Vincent de Paul : Être aux côtés des personnes isolées du Revest-les-Eaux.
- Les petits frères des pauvres, dans le quartier St Roch : Aider à la confection des repas.
- Les amis de Jericho, à Saint Jean du Var : Accueil de jours des personnes sans domicile, aide à la réinsertion, préparation de repas (plus de 130 repas par jour)... nécessite une disponibilité les week-ends et vacances scolaires.
- Promosoin : Association soignant les personnes fragiles n'ayant pas la CMU (s'adresse aux jeunes faisant des études de santé ou qui souhaitent en faire).
- SICHEM, vers l'Opéra de Toulon : Accueil des sans-papiers, partager des moments avec eux, s'occuper des repas, assister le personnel dans leurs missions, alphabétisation, cours de français et de Maths.
- Tri de vêtement avec le secours populaire.
- Secours catholique.
- Habitat humanisme.
- Tante Abraham : Alphabétisation, cours de français et de Maths pour personnes sans papiers.
- SAMU Social : Préparation des casse-croûtes de 17 à 19h, distribution des casse-croûtes en fourgonnette de 19 à 23h (peut se faire tous les soirs, y compris le week-end).
- Les amis de l'Horeb, association au centre pénitencier de la Farlède : Accueil des familles avec activités pour les enfants et les adultes de 7h45 à 16h tous les jours.
- Familles Amitiés, association dans les quartiers sensibles de Toulon basée à l'Escaillon : Soutien scolaire pour les 6-11 ans, cours de français et de Maths (Niveau bac exigé).
- Amitié des Moulins (rue Alexis Agarar) : Espace d'accueil et d'animation pour les familles sur le quartier du Joncquet, accompagnement scolaire le mercredi matin pour les primaires et le mercredi après-midi pour les collèges (Niveau bac exigé).
- Association Vigies, située à la Beaucaire : Trie de vêtement, Epicerie solidaire, vendre des produits, mettre en rayon, accueil, aller chercher les aliments...
- Méditerranée Larges Horizons, au cœur du Beausset : Principalement l'été, lieu de vacance pour famille modeste, aider à

l'animation, à l'encadrement des sorties (plages, randonnées, peinture...).

□ Kaïré, gare SNCF de Toulon : Promotion de la culture pour tous notamment les arts plastiques et le théâtre (Lundis et Jeudis après-midi).

□ Atouvar : Tourisme solidaire, accompagner les sorties touristiques (principalement l'été).

□ ADOT83 : Association s'occupant des dons d'organes, participer aux stands dont la vocation est de sensibiliser le public, de trouver des donneurs (différents lieux dont collèges et lycées...).

□ Arbitre au sein d'une association sportive du Revest-les-Eaux. Cet investissement au sein d'associations sportives ne peut excéder 50% du volume horaire de l'engagement citoyen.

Préciser la ou les association(s) sportive(s) souhaitée(s) :

.....  
□ De nombreuses associations organisent de façon ponctuelle des brocantes, participation à ces brocantes en tant que vendeur.

□ Services communaux : Doit rentrer dans le cadre de tes études ou de ton projet professionnel (être au côté de Kiss entre midi et deux aux écoles, police municipale, aider les jardiniers, les ATSEM, les cuisiniers municipaux...). Service(s) souhaité(s) :

.....  
□ Autres : .....

Possibilité de s'investir dans une seule ou dans différentes associations pour remplir son quota d'heures dues (par exemple pour 20h : 4h nettoyage, 4h avec les jardins du Revest, 4h avec ADOT83, 4h d'assistance lors d'une fête au village et 4h aux petits frères des pauvres...).

La commission prendra en compte tes préférences, néanmoins elle se réserve le droit d'imposer un investissement dans telle ou telle association en fonction du calendrier.

**Informations complémentaires** (Merci d'indiquer tes disponibilités et tes propositions quant à l'organisation de tes actions citoyennes : combien d'heures dans telle ou telle association, pendant quelle période et pourquoi le choix de cette association)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
**Documents à joindre obligatoirement au « dossier de candidature » dûment rempli :**

- Les photocopies des pièces suivantes :
  - Copie carte d'identité
  - Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
  - Contrat de travail ou carte d'étudiant
- Une photo d'identité récente

Dossier de candidature à déposer en Mairie au service social (CCAS) ou par voie postale : Service social, « permis citoyen », Mairie de Le Revest-les-Eaux, place Jean Jaurès 83200 le Revest-les-Eaux.

Date de dépôt du dossier (à renseigner obligatoirement):

Signature du demandeur\* avec la mention « lu et approuvé » :

\* Le signataire déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des engagements liés à sa candidature pour obtenir une « bourse au permis de conduire ». Ces engagements sont clairement établis dans le dossier « Un concept gagnant-gagnant » qui a été approuvé par le demandeur lors de la présente signature.

